Les enseignements gardien, primaire, moyen et normal (XIX^e et XX^e siècles) Survol wallon de figures, d'idées, de faits et de tendances

PRÉALABLES

Marche de la romanité, berceau du 'patron des écoliers' Charlemagne, la partie méridionale de ce qui allait, plus tard, devenir la Belgique, connut d'abord un succès éclatant avec les écoles liégeoises qui atteignirent le maximum de renommée aux XI^e et XII^e siècles. Toutefois, leur flatteuse réputation s'effaça progressivement dans la suite. On suivit des courants venus d'ailleurs, de la Sorbonne d'abord, puis de Rhénanie. Plus tard, ce fut à Louvain que les élites dirigeantes assurèrent leur bien modeste formation intellectuelle. Quant au peuple, il ne sort pas de la tradition réglée par un clergé plus ou moins éclairé. Jean Sturm, avec les frères hiéronymites ou *Bons-Enfants*, au XVI^e siècle, les collèges jésuites pour jeunes garçons, voire pour jeunes demoiselles, au XVII^e siècle ne modifient pas la tendance, pas plus que les collèges thérésiens, au XVIII^e. Au mieux marquent-ils quelques brillantes intentions où se conjuguent des influences venant de partout.

L'indépendance nationale, en 1830, nous trouva avec des traditions solides d'enseignement confessionnel contrariées par les aspirations généreuses du centralisme jacobin, fruits de l'Illuminisme, détournées de leurs fins populaires par Napoléon I^er et augmentées du laïcisme hollandais d'inspiration calviniste.

S'imposant comme langue officielle, le français donna une large audience, y compris dans le domaine de l'éducation publique, aux initiatives de qui parlait cette langue en général et des Wallons en particulier. Il serait toutefois bien présomptueux de départager en chaque intervenant l'apport de ce qui est wallon, flamand ou bruxellois, tant fut grand le brassage. Les clivages, en effet, relèvent plus de l'idéologie que du langage, encore que puisse se distinguer une certaine sensibilité radicale wallonne, — à laquelle les circonstances politiques, économiques et sociales ne sont pas étrangères, — portés à secouer toute forme d'autoritarisme, fût-il religieux, à promouvoir l'émancipation et le respect de l'homme dans sa dignité, à proclamer ses idées et à les porter au loin, faute d'audience entre ses frontières. On se souviendra que le problème de l'enseignement constitue, avec la question linguistique et la conquête du suffrage universel, une composante majeure de l'histoire nationale belge. Sur la toile de fond des initiatives privées et des écoles confessionnelles, il se développe au triple plan de l'enseignement officiel public, de l'instruction obligatoire et de la démocratisation des études. Politiquement, il opposa d'entrée de jeu les catholiques, partisans d'une liberté garante de leurs traditions et de leur engagement, aux libéraux, — plus tard aux socialistes, — de plus en plus persuadés du rôle moteur des pouvoirs publics pour le progrès social et la promotion individuelle.

La présente notice n'a d'autre prétention que d'énoncer au fil des XIX^e et XX^e siècles, les principaux faits, quelques figures, dont certaines bien effacées, des idées et des tendances qui d'un point de vue wallon jalonnent ou marquent le mouvement général des enseignements gardien, primaire, moyen et normal belges.

Que le lecteur n'en attende pas davantage et qu'il en excuse, dès lors, la sécheresse, les lacunes et les imperfections dont l'auteur est le premier à se désoler.

UNE LABORIEUSE INSTALLATION (1831-1878)

En proclamant le principe de la liberté de l'enseignement, l'article 17 de la *Constitution belge* reflète bien la dualité évoquée ci-dessus dans la mesure où, voté par 75 voix contre 71, il stipule aussi, point que le député luxembourgeois PIERRE E. DAMS aurait voulu axer sur l'école populaire: 'L'instruction donnée aux frais de l'État est également réglée par la loi'.

Enseignements gardien et primaire. Tandis que reviennent les ordres et congrégations chassés par le gouvernement hollandais, tandis qu'affluent les religieux d'expression française animés du zèle le plus vif, l'abbé DE FAERE réclame en vain une commission d'enquête sur l'état de l'instruction. PHILIPPE LESBROUSSARD, administrateur-général de l'Instruction publique, professeur à l'Université de l'État à Liège, invite dès 1832 les communes à ouvrir des garderies d'enfants. Il ne rencontre pas plus de succès que CHARLES ROGIER, dont le roi Léopold écarte, en juillet 1833 déjà, un *projet d'instruction publique* consacrant l'intervention bien modeste de l'État.

De fait, la liberté se traduit par la fermeture de près de deux mille écoles dont les communes estiment les charges trop lourdes. À Liège, en 1838, où la *Société de Liège* se préoccupe d'enseignement, l'ingénieur VISSCHERS dénonce cette grande misère. Même amertume sous la plume du Bruxellois Edouard Ducpétiaux, généreux adepte de l'obligation scolaire. L'autorité communale liégeoise patronne une pétition en faveur de celle-ci lorsque, en 1842, JEAN-B. NOTHOMB, unioniste catholique modéré, fait voter la première loi organique de l'enseignement primaire. Celle-ci impose aux communes d'entretenir une école publique ou d'adopter une école privée avec le soutien financier de l'État et des Provinces. La surveillance en sera assurée par l'État d'une part et par l'autorité religieuse catholique d'autre part. L'évêque de Liège, CORNEILLE VAN BOMMEL, d'origine hollandaise, réclamant pour l'Église l'exclusivité, n'obtint pas satisfaction.

JEAN-BAPTISTE NOTHOMB, *membre de la Chambre des Représentants, élu par le District d'Arlon (Photo Musée de la Vie wallonne).*

Cette même année 1842, les premiers subsides furent versés aux garderies d'enfants ou 'berceaux publics', tandis que les 'Humanités' étaient pourvues d'un programme et d'une inspection, l'un et l'autre d'État.

Côté filles, MARIE-LOUISE DE BEFFROI DE BEAUVOIR animera jusque vers 1850 une *Maison d'éducation française pour demoiselles*, fondée à Liège en 1816, dont le caractère laïc et pluraliste déplaît à l'évêché soucieux de développer l'œuvre des congrégations. Certaines de celles-ci sont d'origine wallonne, ainsi les *Filles de la Croix*, fondées à Liège en 1833, et les *Sœurs de Sainte-Marie*, établies dès 1819 à Namur, dont le rayonnement fut important. Première de Wallonie, l'école normale officielle de Nivelles ouvrit ses portes en 1843 sous la direction de l'abbé A.-J. NAMÈCHE. THOMAS BRAUN y dispensait une pédagogie à l'allemande. Jusqu'en 1868, le futur instituteur était également préparé aux fonctions de sacristain. Créée à Bastogne en 1838, une école normale libre s'était établie à Carlsbourg en 1844, tandis que Malonne en accueillait en 1841 une autre venant de Namur.

Depuis 1836, Liège possédait la seule école normale communale de Belgique. Reconnue par l'État en 1837, elle s'était adjoint en 1838 une section féminine.

L'enseignement primaire reste cependant de qualité médiocre comme s'en indigne l'ingénieur SCHOENFELD à Charleroi; EDOUARD DUCPÉTIAUX renouvelle ces regrets en 1846. Sans grand succès puisque en 1865 le Flamand PIERRE TEMPELS continue à dénoncer cette situation pour tout le pays. À l'école normale de Carlsbourg cependant, ALEXIS-MARIE GOCHET s'emploie à rénover l'enseignement de la géographie, tandis que, au plan public, AUGUSTE-J. GERMAIN recommande les méthodes actives et contribue à la promotion des sciences naturelles.

En 1868, EUDORE PIRMEZ, ministre libéral de l'Intérieur, dote enfin les écoles primaires d'un programme minimum. Il règle aussi l'enseignement laïc pour filles. Cette même année encore, LÉON LEBON, collaborateur de la *Ligue de l'enseignement*, fondée en 1864 et rapidement répandue en province, publie l'*Instruction du peuple. Histoire de l'enseignement populaire en Belgique* dont se suivront cinq éditions.

En 1871, la *Ligue*, où domine l'idéologie des loges maçonniques et du libéralisme radical propose un *Plan d'organisation de l'enseignement populaire* fondé sur une pédagogie 'réaliste'. Celui-ci fut mis en œuvre, à partir de 1875, par Alexis Sluys et FRÉDÉRIC LEYS à l'*École primaire modèle* de Bruxelles, dont s'inspireront les réformateurs laïcs de 1879.

À Liège, OCTAVIE MASSON, future directrice des jardins d'enfants de la ville, expérimente vers 1861-1867, les principes éducatifs de Frédéric Froebel.

Remarquons qu'à ce moment la dominante scolaire de la Wallonie relève de l'enseignement primaire communal, laissant loin derrière les écoles manufacturières, les écoles d'adultes pour élèves de plus de treize ans, les écoles du dimanche ou du lundi, ainsi que les écoles privées surtout religieuses, proportionnellement plus nombreuses en pays flamand.

Enseignement moyen: Le retour au pouvoir de CHARLES ROGIER, en 1847, avait fait rebondir le problème de l'enseignement officiel sur un autre plan. Après avoir, entre autres, installé le *Conseil de perfectionnement de l'Enseignement moyen* et réglé l'enseignement normal supérieur représenté à Liège par l'*École normale des humanités*, l'illustre Liégeois, soutenu par son concitoyen HUBERT-W. FRÈRE-ORBAN, s'était attelé à la promotion de l'enseignement moyen. Face à la soixantaine d'établissements libres moyens et normaux épiscopaux ou congréganistes — jésuites notam-

CHARLES ROGIER. *Lithographie par Simoneau (Photo A.C.L.).*

FRÈRE-ORBAN. *Lithographie par J. Schubert, 1864 (Photo A.C.L.).*

ment restaurés à Namur en 1831, à Liège en 1838, à Tournai en 1839, — la loi du 1er juin 1850 institua dix Athénées royaux et cinquante écoles moyennes. Elle jeta aussi les bases d'un enseignement normal moyen pour former les professeurs de celles-ci.

L'enseignement moyen pour filles, aux mains des religieuses, s'ouvrit en 1864 aux initiatives laïques d'Isabelle Gatti de Gammond à Bruxelles, tandis que Léonie de Waha, ancienne élève de l'*Institut Beauvoir*, fondait à Liège en 1867, un *Institut supérieur pour demoiselles* confié à la direction de Pauline Braquaval-L'Olivier, ex-inspectrice des écoles primaires du Hainaut.

Réunie à Malines en 1863, 1864, 1867, l'*Assemblée générale des catholiques*, de tendance ultramontaine, s'inquiète des problèmes posés par les enseignements tant primaire que moyen. Face aux entreprises des défenseurs de l'école publique, ses membres dénoncent 'les ennemis du catholicisme' et exhorte les 'soldats du droit et de la liberté de la religion' tout en se penchant attentivement sur les problèmes du perfectionnement et du développement de l'enseignement catholique libre.

L'OFFENSIVE LAÏQUE (1878-1884)

Revenu au pouvoir en 1878, le libéral Hubert W. Frère-Orban en confiant à Pierre Van Humbeek le poste nouveau de 'ministre de l'Instruction publique', indique la tendance. Franc-maçon bruxellois lié à la *Ligue de l'enseignement*, celui-ci multiplia les initiatives. La deuxième loi organique de l'enseignement primaire imposa l'école communale laïque, rapidement dénoncée par les évêques comme l'école 'sans Dieu'. Dès 1879, s'ouvrait à Liège la première école normale moyenne officielle pour filles. Le 20 juillet 1880, était publié le premier programme d'État de l'école primaire préparé par Auguste-J. Germain, directeur général de l'Enseignement public, originaire de Forrières.

D'inspiration pestalozzienne, comme à l'époque hollandaise, ce programme consacre les méthodes 'intuitives actives' appliquées jusqu'à l'introduction du *Plan d'études* de 1936.

Dans le même élan, les écoles gardiennes, désignées comme 'jardins d'enfants', reçurent le 18 septembre 1880 leur premier programme officiel. Nourri des idées froebéliennes, il resta d'application jusqu'en 1950. Une loi complémentaire sur l'enseignement moyen porta les Athénées au minimum de dix-neuf et les écoles moyennes à cent cinquante, dont cinquante pour filles. L'inauguration, en 1882, d'un *Musée scolaire* devait stimuler l'imagination pédagogique illustrée par des initiatives comme celle de l'instituteur de Nismes, Martinot, inventeur de l''arithmomètre' et du 'chapelet arithmétique', précurseurs lointains des 'nombres en couleurs' de Georges Cuisenaire.

La préparation d'une loi d'obligation permettait dès ce moment de bien augurer des progrès scolaires auxquels devait veiller un *Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire*. Celui-ci sera installé en septembre 1884, mais l'obligation ne vint pas encore, en raison du résultat des élections de juin qui cette année-là vinrent balayer les illusions libérales.

VERS L'INSTRUCTION PUBLIQUE OBLIGATOIRE (1884-1914)

En installant au pouvoir pour trente ans des gouvernements catholiques, les électeurs de 1884 inquiets du poids financier des réformes, effrayés par les atteintes portées aux prétentions de l'Église, perturbés par la 'guerre scolaire' contre la 'loi de malheur', coupèrent cet élan. L'enseignement revint vers le passé, le reste à l'avenant. Le pédagogique céda au politique : l'enseignement officiel régressa tandis que florissaient les écoles libres catholiques. À partir de 1885, les séminaires assurèrent aux prêtres une formation pédagogique. Par contre, l'*École normale des humanités* de Liège disparut en 1890. La tendance, massive en Wallonie

après 1879, de posséder des établissements officiels sans cours de religion fut pratiquement abolie.

Ceci n'exclut toutefois pas tout progrès. Après le choc de la loi Jacobs, fatale au programme de 1879, la loi Schollaert de 1895 mit l'accent sur l'amélioration pédagogique tout en favorisant davantage les écoles catholiques. En 1889, les *Sœurs de l'Enfant Jésus* ouvrent la première école normale gardienne libre à Nivelles, plus de vingt ans avant l'inauguration à Mons, en 1910, d'une section semblable inspirée par VICTOR MIRGUET, survivant des exclusives de 1884, pionnier de l'éducation nouvelle et fondateur de la revue *L'École nationale*. À l'Institut Saint-Joseph de La Louvière, JULIEN MELON inaugure, en 1898, une méthode directe d'enseignement des langues modernes.

De 1902 à 1912, le nombre de religieux affectés à l'enseignement passe de 8.500 à 18.000 pour la Belgique où, à cette dernière date, il reste 17 pour cent d'illettrés dont la majeure partie en pays flamand.

L'énergie radicale se réfugia alors dans les provinces wallonnes industrialisées où se multiplièrent des initiatives diverses, à Tubize, à Mons, à Cuesmes, à Marcinelle, à Morlanwelz, à Charleroi, à Liège. Beaucoup relèveront de l'enseignement technique ou professionnel, — traités séparément, — notamment les *Universités populaires* ou *Universités du travail* chères à JULES DESTRÉE et à PAUL PASTUR. L'influence sur la mobilité sociale de la prolongation de l'école primaire en 4e degré fut rapidement sensible dans ces régions.

Les sociétés de libre pensée menèrent campagne avec un certain succès contre l'agréation des professeurs de religion et pour la dispense de ce cours.

En septembre 1905 se réunit à Mons un *Congrès d'expansion mondiale* qui souligna l'importance de la formation intellectuelle et de l'instruction pour un pays qui comme la Belgique voyait ses ressources réduites aux initiatives de ses habitants. La *Commission de réforme* qui en sortit mena de 1906 à 1914 des

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT MOYEN PAR PROVINCES

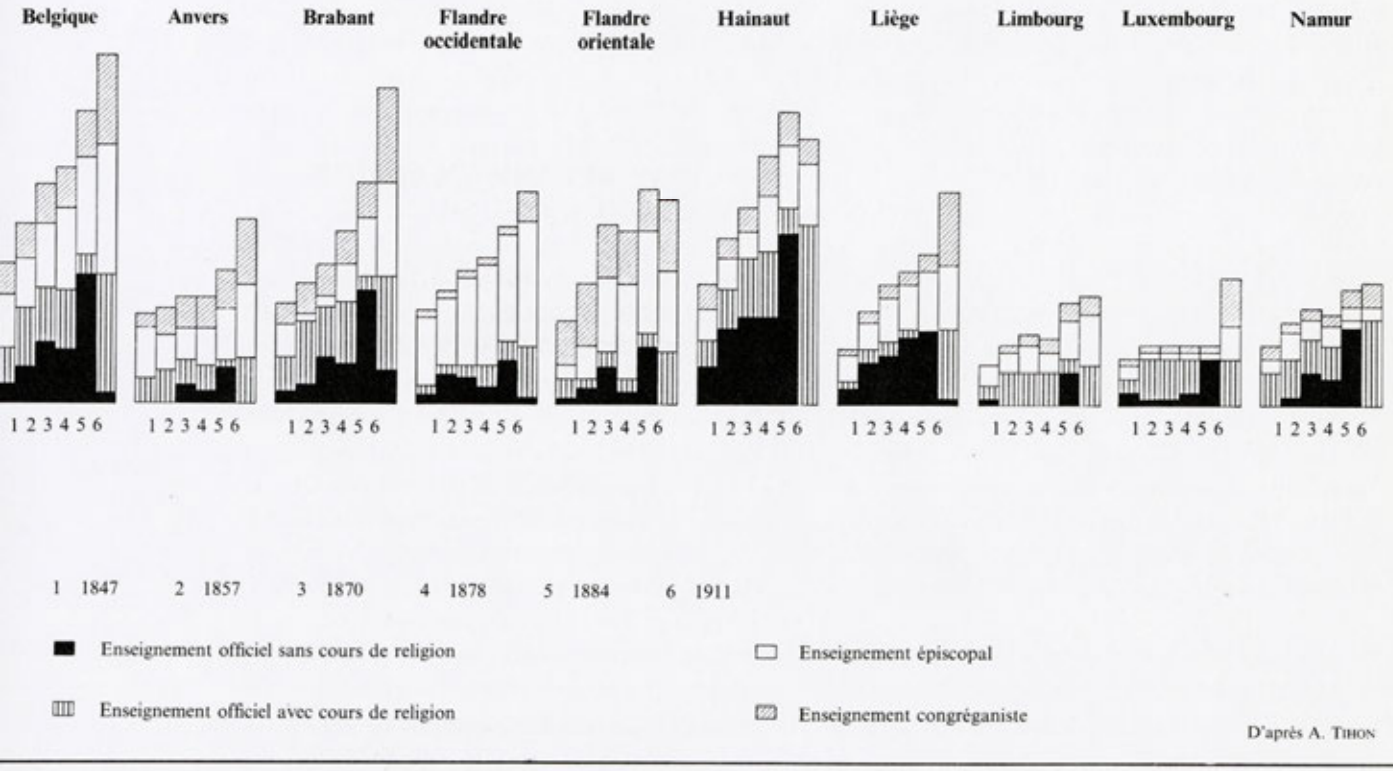

D'après A. THON

travaux qui amorcèrent les mutations postérieures à la Première Guerre mondiale. C'est alors que se lance en Belgique la *pédotechnique*. Une *Faculté internationale de pédologie*, inaugurée à Bruxelles en 1912, anticipe sur le développement des instituts universitaires de pédagogie retardé par la guerre.

En 1912, A. FURIA DE VASCONCELLOS, né Portugais, — mais éduqué en Belgique — et professeur de psycho-pédagogie à l'*Université nouvelle* de Bruxelles, ouvre à Bierges-Wavre, un internat selon les règles du *Bureau international des Écoles nouvelles* installé depuis 1899 aux Pléiades-sur-Blonay, canton de Vaud, Suisse. Victime de la guerre en 1914, cette école anticipe sur tous les grands principes mis en application bien plus tard : pédagogie pratique, autonomie de l'écolier, mi-temps pédagogique, self-government, éducation physique extra-muros, culture générale et travail manuel, approche thématique des matières, notamment de l'histoire.

Depuis longtemps déjà les milieux éclairés proclamaient que 'Sans l'instruction obligatoire, la liberté d'enseignement n'est plus la liberté d'enseignement, c'est la liberté de l'ignorance'. Il fallut le 19 mai 1914 pour que, après bien des débats, voire des frictions violentes, le ministre des Sciences et des Arts PROSPER POULLET cède l'obligation scolaire jusqu'à 14 ans en échange de subventions accrues à l'enseignement libre.

LES FRUITS DE L'OBLIGATION SCOLAIRE

Après 1918, le pays se relève de ses ruines. L'enseignement primaire se généralise, tandis qu'au niveau moyen l'enseignement général élargit son audience sans mordre toutefois sur les écoles techniques ou professionnelles plus hétérogènes dans leurs origines et leurs attaches.

L'avènement du socialiste wallon JULES DESTRÉE au ministère des Sciences et des Arts, en 1919, mit en train la création d'un 'Fonds des mieux doués', vecteur de mobilité sociale, l'attribution de subventions aux bibliothèques d'écoles, l'établissement d'une première école normale gardienne de l'État à Liège, la rédaction du premier programme obligatoire d'enseignement primaire. Celui-ci fut imposé par les ministres XAVIER NEUJEAN, bourgmestre de Liège, et EUGÈNE HUBERT, professeur à l'Université de cette ville, ses successeurs. JULES DESTRÉE amorça aussi la flamandisation de l'enseignement moyen dans le respect de la communauté flamande.

En 1922, le professeur AUGUSTE GRAVIS, de Liège, organisa un *referendum* qui, en 1923, poussa le Parlement à installer une Commission spéciale de réforme de l'enseignement moyen. En 1924, PIERRE NOLF, professeur à l'Université de Liège d'origine yproise, entreprit la coordination des enseignements primaire et secondaire. Il aligna les programmes des écoles moyennes sur ceux des 'Humanités', ouvrit les Athénées royaux aux jeunes filles, rendit obligatoire l'alternative *religion* ou *morale*. Il renforça aussi l'étude des sciences naturelles dans les écoles de l'État.

La démocratisation des études gagne l'enseignement moyen. Le 17 décembre 1932, le portefeuille de l'Instruction publique est rétabli. Le problème de l'extension du réseau moyen de l'État est partiellement résolu par le ministre VICTOR MAISTRIAU, grâce à une loi de 1934 autorisant la création d'Athénées et d'écoles moyennes 'là où le besoin s'en ferait sentir'. Ainsi se trouve reconnu le caractère supplétif de l'État face aux organisateurs d'enseignement libre, provincial ou communal. Seul le budget régit dorénavant. Le 25 mars 1935, accède au ministère l'avocat namurois FRANÇOIS BOVESSE. Il lui reviendra de publier le statut de l'enseignement technique préparé par son prédécesseur JULES HIERNAUX, directeur de l'*Université du Travail* de Charleroi, et de patronner le *Plan d'études primaires* de 1936, ainsi que des mesures de promotion culturelle et sportive des adolescents.

Inspiré notamment par les théories d'OVIDE DECROLY, Renaisien établi à Bruxelles, sur le globalisme et par les expériences menées à

XAVIER NEUJEAN *(Photo Musée de la Vie Wallonne).*
JULES HIERNAUX *(Photo Deton, Charleroi).*

FRÈRE ANSELME, *Joseph D'Haese dans le monde.*

ANDRÉA JADOULLE *(Photo Studio 9, Embourg).*

l'école de l'Ermitage dont le rayonnement s'étendra largement hors de nos frontières, le *Plan d'études* doit beaucoup au dynamisme infatigable du Liégeois LÉON JEUNEHOMME. Il illustre d'ailleurs bien le caractère complexe du mouvement des idées et des faits dans notre pays divisé par l'origine et la culture de ses habitants. Axé sur l'étude du milieu, les centres d'intérêt, la lecture globale ou analytique, cette initiative hissa la Belgique au premier rang de la pédagogie mondiale et exerça une influence bénéfique sur l'enseignement libre. À l'Institut Sainte-Marie d'Arlon, le frère LÉON STANISLAS, — JULES LUST dans la vie profane, — Flamand d'origine, sortant des 'sentiers battus', expose un projet de réforme traduit dans un programme analogue à celui de l'État par le *Conseil central de l'enseignement catholique*. De même, à l'école normale libre de Carlsbourg, le frère ANSELME, — JOSEPH D'HAESE dans le monde, — inaugurait une pédagogie nouvelle.

Partout se pousse la promotion des études. Sous la pesée des nouveaux instituts pédagogiques universitaires s'y ajoute une attention plus grande envers l'enfant. À Angleur-lez-Liège par exemple, l'échevin de l'Instruction publique RENÉ JADOT crée, en 1929, un *Laboratoire de pédagogie et de psychologie de l'enfant* confié à ANDRÉA JADOULLE dont la réputation porta au loin le prestige de l'Université qui lui avait délivré un de ses premiers diplômes pédagogiques.

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, les ministres JULES DUESBERG et EUGÈNE SOUDAN réorganisaient respectivement les *Conseils de perfectionnement* de l'enseignement moyen et de l'enseignement normal.

RÉFORME PERMANENTE ET DÉMOCRATISATION

Du bouillonnement des idées en matière d'enseignement, de la complexité du système éducatif belge, des forces qui en tiraillent les mouvements, témoigne le monumental ouvrage qui sous le titre *Jeunesse à la dérive*, fit de MARION COULON, professeur à l'école normale de l'État à Mons, le conseiller pédagogique du ministère de l'Instruction publique, où l'avocat libéral liégeois AUGUSTE BUISSERET lance, à la fin de la guerre, le grand mouvement de

réforme qui, depuis 1945, n'a cessé d'agiter tout l'enseignement belge.

Échappant au contrôle parlementaire ordinaire, les établissements expérimentaux de l'État se multiplièrent, notamment les écoles moyennes *multilatérales*. L'émoi provoqué dans les milieux d'enseignement confessionnel confrontés avec des difficultés financières porta le ministre catholique liégeois PIERRE HARMEL à se pencher sur le problème dans la période qui suivit l'*Affaire royale* de 1950. L'expansion de l'enseignement de l'État fut stoppée et des subsides offerts à tous les secteurs de l'enseignement libre.

La réaction vint, en 1955, du socialiste montois LÉO COLLARD. Le principe de la création d'établissements scolaires de l'État fut étendu au niveau primaire et coulé en forme de loi. Les subsides à l'enseignement libre furent retirés au bénéfice de traitements directement versés à ses seuls professeurs porteurs des titres requis pour enseigner à l'État. Hissant le drapeau noir, descendant dans la rue, les catholiques dénoncèrent cette nouvelle 'loi de malheur'. En 1957, l'amélioration de la formation des instituteurs et des agrégés de l'enseignement moyen inférieur fut décidée dans un climat de 'guerre scolaire'.

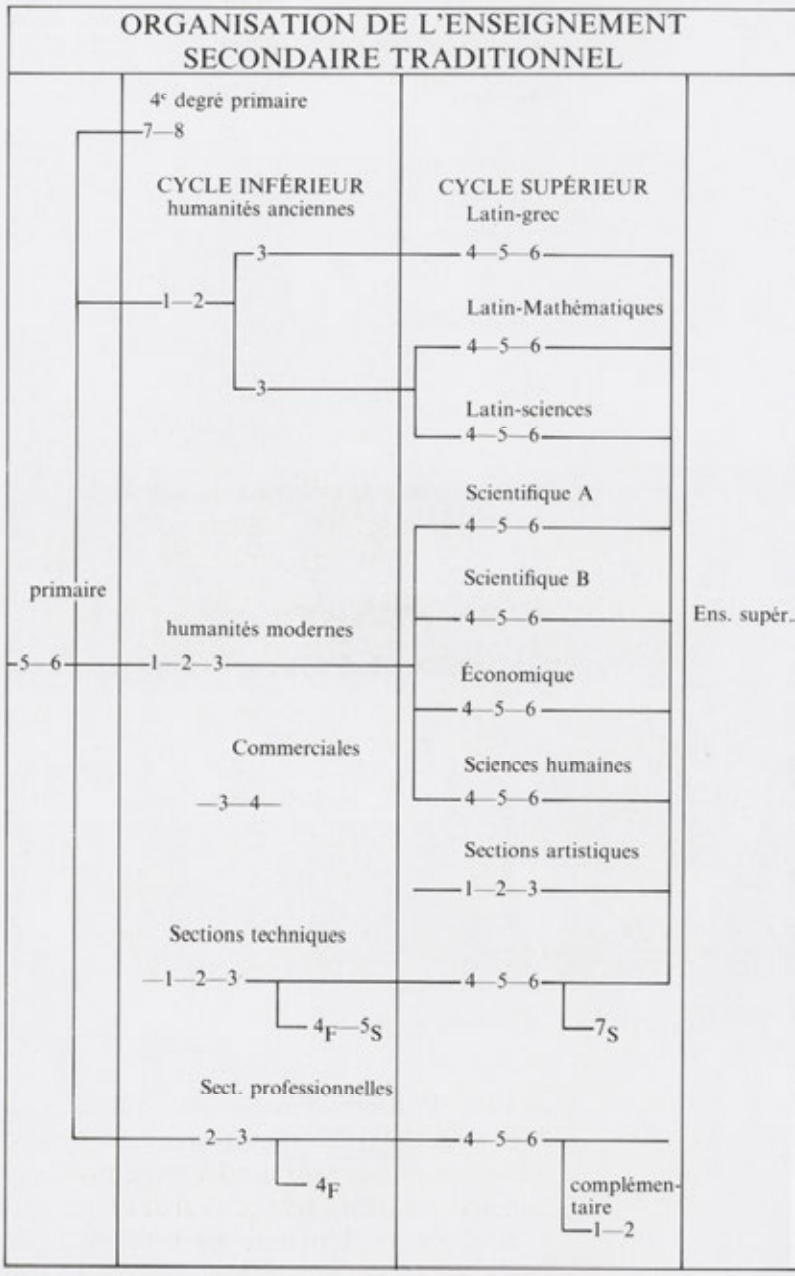

Les sections techniques et professionnelles n'ont pas été détaillées étant donné leur grande diversité
F: finalité S: spécialisation

LE PACTE SCOLAIRE ET SES SUITES

Le 16 novembre 1958, dans un souci d'apaisement, les trois partis traditionnels: catholique, libéral, socialiste signaient un *Pacte scolaire* concrétisé dans la loi du 29 mai 1959. Négocié côté wallon par PIERRE HARMEL (*Parti social chrétien*), LÉO COLLARD et MAX BUSET (*Parti socialiste belge*), MAURICE DESTENAY (*Parti libéral*), ce pacte devait réconcilier les réseaux d'enseignement au plan national dans le respect de la liberté du père de famille en matière de choix scolaire. Ainsi s'ouvrait dans des structures charriant les apports multiples des âges antérieurs, la triple perspective d'une démocratisation, d'une rationalisation, d'une rénovation des études, débouchant pour les plus résolus sur l'intégration des réseaux dans le respect du pluralisme.

La démocratisation. Après les 'grandes grèves' de 1960-1961, fort suivies en Wallonie, une intense activité saisit les milieux politiques en

SIGNATURE DU PACTE SCOLAIRE. *De gauche à droite: MM. Léo Collard (P.S.B.), Pierre Harmel (P.S.C.), Roger Motz (P.L.P.), Charles Moureaux (P.L.P.), Théodore Lefèvre (C.V.P.), Robert Houben (C.V.P.) (Photo Belga, Bruxelles).*

SIGNATURE DU PACTE SCOLAIRE. *De gauche à droite: MM. Joseph Bracops (P.S.B.), Antoine Spinoy (B.S.P.), Max Buset (P.S.B.), Maurice van Hemelrijck (C.V.P.), Maurice Destenay (P.L.P.), Omer Vanaudenhove (P.V.V.) (Photo Belga, Bruxelles).*

matière d'éducation nationale, spécialement l'aile wallonne de l'*Association des enseignants socialistes* animée par FRED DETHIER, président national, futur directeur général de l'Enseignement supérieur. L'objectif visait l'élimination des déficits socioculturels en vue d'une réelle démocratisation de l'éducation. Le *Centre Charles Rogier*, du côté libéral, le *Secrétariat national de l'enseignement catholique*, avec le chanoine LAURENT GRIMMONPREZ, les mouvements syndicaux de diverses obédiences, n'y restèrent pas insensibles.

La rationalisation. Tandis que se consacrait, à l'échelon national, la division administrative et linguistique du département dévolu depuis 1961 à 'l'Éducation nationale', et non plus à l''Instruction publique', les ministres liégeois VICTOR LAROCK et FERNAND DEHOUSSE, les ministres hennuyers ABEL DUBOIS et LÉON HUREZ, donnèrent pour les socialistes une impulsion vigoureuse au programme général de rationalisation, de coordination et d'intégration de toutes les structures scolaires dans le cadre des dispositions du *Pacte*. Les ministres namurois MICHEL TOUSSAINT (P.L.P.) et ANTOINE HUMBLET (P.S.C.), le catholique virtonnais JOSEPH MICHEL, y imposèrent ensuite leur marque. Aux anciennes filières impasses des enseignements moyen, technique et professionnel, était substituée une structure d'enseignement secondaire unique pour tous, pourvue d'options et de passerelles articulées sur un tronc commun réduit par degrés progressifs. Le projet général de réforme mis en train visait aussi, à l'origine, à une totale révision des contenus et des méthodes d'enseignement par intégration systématique de tous les apports récents tant scientifiques que didactiques. Dans une école ouverte sur la vie, la formation se voyait privilégiée face à une information vite sénescente. Lancée à titre expérimental en 1969, dans le réseau d'expression française, cette réforme consacrée par la loi du 19 juillet 1971, se fondait sur le rôle moteur des établissements de l'État animés par le directeur général de l'Organisation des études, PIERRE

ORGANIGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT BELGE (1971)

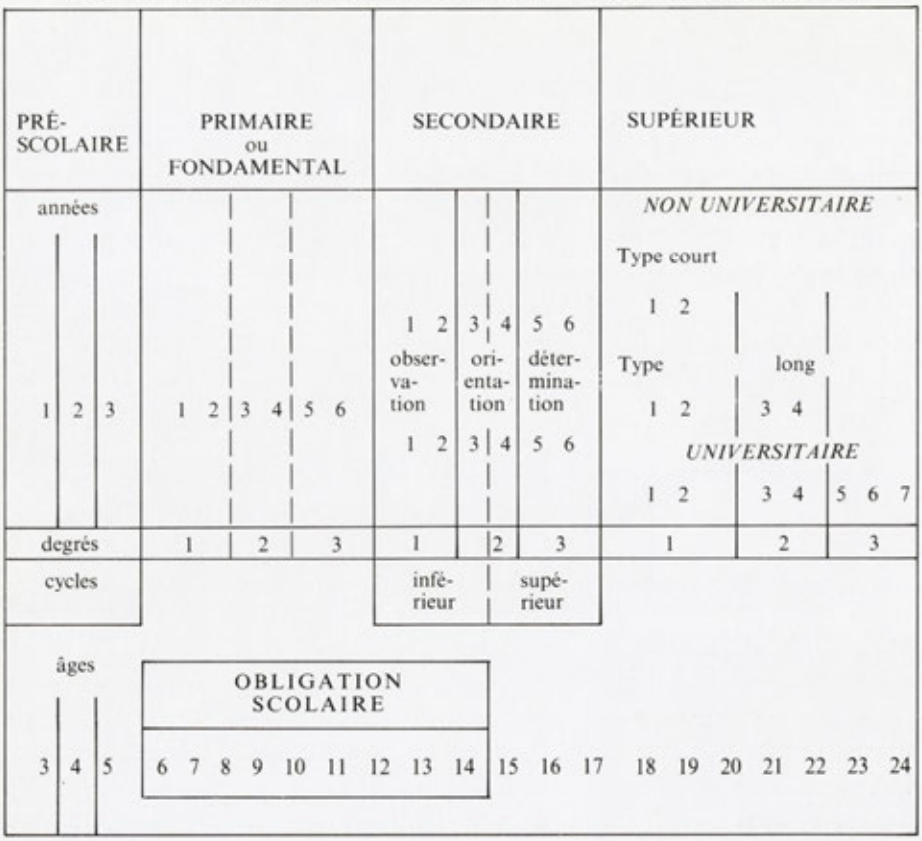

VANBERGEN. Suivi avec prudence, parfois avec réticences par les pouvoirs subventionnés, tant officiels que libres, le mouvement suscita des réactions violentes, parfois mal fondées d'ailleurs, et des enthousiasmes passionnés. On parla de rien moins que d'une révolution culturelle. Les moyens mis en œuvre restèrent hélas en deçà des ambitions exprimées. La formation des maîtres ne fut pas ou à peine adaptée, les efforts de formation continuée, quoique importants dans de nombreux cas, souffrirent de l'absence de centres de recherche et de documentation pédagogiques systématisés. Freiné par la gravité de certains handicaps, par la distorsion d'efforts contradictoires, le mouvement d'unification

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
(loi du 19 juillet 1971)

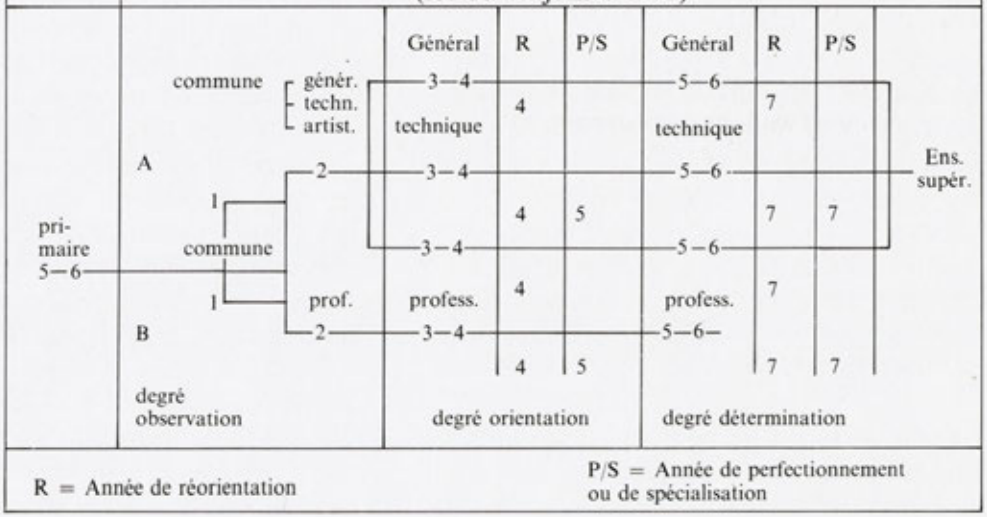

dans la diversité suggéré par l'État s'essouffla. Longtemps combattu l'enseignement dit 'rénové' cristallise aujourd'hui des aspirations que le pouvoir politique tarde à satisfaire en matière d'éducation socioculturelle.

Parallèlement, les réformes de l'enseignement primaire, qualifié de fondamental, et de l'enseignement gardien, qualifié de préscolaire, restèrent à l'état expérimental réglé par circulaires ministérielles.

De 1965 à 1975, la croissance de l'enseignement officiel pour l'ensemble du pays fut de 16,1 pour cent contre 9,2 à l'enseignement catholique. La notion d'*école pluraliste*, encouragée par le ministre LÉON HUREZ, et introduite dans la loi du 14 juillet 1975, souffrit de la méfiance des autorités religieuses soucieuses de préserver la spécificité et l'engagement de leur enseignement. La pluralité des réseaux subsiste contre le vœu des partisans de l'école unique décrite comme lieu de rencontre de toutes les croyances, philosophies ou opinions, à l'instar de la démocratie libérale. Le poids financier qui en résulte compromet l'avenir en cette période de crise économique. L'année 1979 sera celle de choix déchirants dont nous ne pouvons dissimuler la gravité pour la Wallonie dont la survie dépend de la qualité de ses hommes et de ses femmes, de leur instruction et de leur formation.

POUR CONCLURE

Depuis 1945, innombrables sont ceux parmi les enseignants wallons ou originaires de Wallonie, qui, à des niveaux différents, sous des formes multiples, y compris les plus modestes, dans l'indifférence souvent, sous le sarcasme et le mépris parfois, se sont employés avec un bonheur inégal à promouvoir l'éducation scolaire, à moderniser les programmes et à adapter les méthodes. OMER TULIPPE s'impose dans le domaine de la géographie, FRANÇOIS CLOSSET dans celui des langues germaniques; GEORGES PAPY et FRÉDÉRIC LANGER se sont faits les apôtres de la mathématique moderne dans les écoles primaires et secondaires. En marge des Universités, l'enseignement des langues anciennes de niveau secondaire fut remis en question au Laboratoire de Visé, celui de l'histoire au *Centre de la pédagogie* de cette discipline à Liège-Bruxelles.

À Louvain, où enseigna aussi FRANÇOIS COLLARD, le Tournaisien RAYMOND BUYSE anime le laboratoire de didactique expérimentale de l'Université catholique. L'*Institut de psychologie et des sciences de l'éducation* de Liège s'honore des travaux d'ERNEST NATALIS, d'ARNOULD CLAUSSE, conscience pédagogique du mouvement socialiste, de GILBERT DE LANDSHEERE traducteur des expériences américaines; à Morlanwelz, FERNAND HOTYAT illustre l'*Institut supérieur de pédagogie* du Hainaut.

Au total, le développement scolaire en matière d'enseignement gardien, primaire, moyen et normal a connu en Wallonie, les vicissitudes propres à une Belgique plongée dans ses débats linguistiques, sociaux, philosophiques, politiques. Le poids des tendances favorables à l'instruction, à l'obligation scolaire, au rôle moteur des pouvoirs publics y fut certes plus lourd en raison des idées des Lumières et d'un anticléricalisme certain. En matière pédagogique, peu de figures atteignent la renommée internationale. Elles n'eurent qu'un faible impact. De tout ceci devrait rendre compte une *Histoire générale wallonne de l'enseignement et de l'éducation*. Quelques travaux de grande valeur ont été menés par l'U.C.L. et par l'U.L.B. qui prépare une publication sur la laïcité. Bien moins cependant que la production des Universités flamandes de Louvain et de Gand dans le domaine de la pédagogie historique. Puissent ces quelques lignes stimuler l'élan. Une œuvre à suivre!

René VAN SANTBERGEN

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Comme le constate le *Comité national belge des sciences historiques* en 1970, on ne peut que déplorer l'absence de travail d'ensemble sur l'histoire de l'enseignement en Belgique. Mentionnons toutefois, pour la période 1830-1961, un essai en anglais de V. MALLISON, *Power and Politics in Belgian Education (1815-1961)*, Londres, 1963, pourvu d'une bibliographie sommaire. Citons encore, de M. DE VROEDE, deux chapitres de l'*Algemeene geschiedenis der Nederlanden*, t. XIII, pp. 111-125 et 328-351, avec bibliographie, Haarlem, 1978, donnant un bon aperçu de l'histoire de l'enseignement en Belgique au XIX[e] siècle et jusqu'en 1914.
L'apport flamand l'emporte largement dans ce domaine, grâce aux *Seminaries voor historische en voor vergelijkende pedagogiek* de la *Rijksuniversiteit Gent* et à l'*Afdeling Historische pedagogiek* de la *Katholieke Universiteit Leuven*. Quelques initiatives récentes se sont exprimées du côté des Universités libres de Bruxelles et de Louvain-La-Neuve.
Pour les périodiques traitant de l'enseignement, on se référera à M. DE VROEDE, *Bijdragen tot de geschiedenis van het pedagogisch leven in België. De periodieken*, Gand-Louvain, 1973 et sv. (4 vol. parus).

Une bibliographie des ouvrages et articles de base a été rassemblée sous la direction de R.-L. PLANCKE, *De historische pedagogiek van België. Overzicht en bibliographie*, Anvers, 1950, complété depuis lors par la bibliographie et les aperçus périodiques des études pédagogiques belges publiés dans *Paedagogica belgica*, Gand, puis Anvers, et depuis 1961 par *Paedagogica historica*, Gand. La bibliographie annexée à la dissertation doctorale de J. NIZET, *Formation des opinions pédagogiques*, t. II, pp. 335-362, Louvain-la-Neuve, Centre d'analyse du changement social, 1978, embrasse un nombre important de volumes et d'articles, voire de sources se rapportant à l'évolution des idées scolaires. De même de nombreuses références figurent dans les ouvrages de M. DE VROEDE, *De weg naar de algemeene leerplicht in België*, dans *Bijdragen en Mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden*, t. LXXXV, pp. 141-166, Utrecht, 1970, et dans R. DESMED, *A propos du mémoire de la Loge des Amis philanthropes sur l'enseignement primaire obligatoire et laïque (1859-1860)*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. LIII, pp. 357-401, Bruxelles, 1975.
Une approche sommaire impose de recourir à LÉON LEBON, *Instruction du peuple. Histoire de l'enseignement populaire en Belgique*, 5[e] éd. Bruxelles, Muquard, 1872; à ÉMILE GREYSON, *L'enseignement public en Belgique. Histoire et exposé de la législation*, 3 vol., dans Bibliothèque belge des connaissances modernes, Bruxelles, Ch. Rozez, s.d.; à PIERRE VERHAEGEN, *L'enseignement populaire en Belgique. Enseignement technique, industriel et communal. Enseignement agricole. Œuvres d'enseignement post-scolaire*, Bruxelles, 1913; à A. MELOT, *L'enseignement en Belgique* (avec bibliographie), dans *Histoire de la Belgique contemporaine*, t. III, Bruxelles, 1930; à H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. VII, *passim*, Bruxelles, 1932; à J. WILLEQUET, *Histoire de la Belgique contemporaine 1914-1970, la politique intérieure de 1926 à 1965*, Bruxelles, 1974; à A. SIMON, *Problèmes et réalisations scolaires en Belgique*, dans *Structures et régime de l'enseignement dans divers pays*, pp. 71-137, Bruxelles, 1964; voir du même, *La liberté d'enseignement en Belgique. Essai historique*, dans *Études religieuses*, n° 679, août 1951, Liège, 1951.
Plusieurs encyclopédies pédagogiques en néerlandais n'ont pas d'équivalent du côté wallon. Citons pour mémoire le supplément de la *Revue catholique des idées et des faits* de 1932, portant répertoire commenté des établissements d'enseignement libre catholiques; de même, C. JOSET, *Un siècle de l'Église catholique de Belgique*, t. I, Courtrai, s.d. (1933).

À propos de l'École nouvelle, voir A. FURIA DE VASCONCELLOS, *Une école nouvelle en Belgique*, Neuchâtel-Paris, 1915.

Sur les problèmes de la laïcité, voir H. HASQUIN, e.a., *Histoire de la laïcité, principalement en Belgique et en France*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1979; voir aussi, J. LORY, *Les libéraux et la réforme de l'instruction primaire en Belgique, de la loi de 1842 à la loi de 1879. Introduction à l'étude de la 'guerre scolaire' de 1879-1884*, Louvain, Faculté de philosophie et lettres, 1979 et J. PRÉAUX e.a., *Église et enseignement, Actes du Colloque du X[e] anniversaire de l'Institut d'Histoire du christianisme de l'U.L.B.* (22-23 avril 1976), Bruxelles, Éd. Université de Bruxelles, 1977. Sur le clergé dans l'enseignement A. TIHON, *Le clergé et l'enseignement moyen pour garçons dans le diocèse de Malines (1802-1914)* 6 vol., Louvain Faculté de philosophie et lettres de l'U.C.L., 1970 (polycopié) et, du même: *Le rôle du clergé séculier dans l'enseignement secondaire pour garçons dans le diocèse de Malines et la Belgique du XIX[e] siècle*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LXXII, pp. 557-592, Louvain, 1977. Voir aussi J. RUWET et Y. WELLEMANS, *L'analphabétisme en Belgique (XVIII[e]-XIX[e] siècles)*, Louvain, 1978.

À propos de la 'guerre scolaire' P. LAMALLE, *La guerre scolaire d'autrefois*, Liège, 1955; A. CLAUSSE, *Le problème scolaire en Belgique*, dans *La Revue socialiste*, Bruxelles, 1955; J.C. RIQUIER, *La guerre scolaire en Belgique au siècle dernier*, dans *Revue générale*, 1974, n°1 et 2; L. VERVLIET, *Il y a un siècle commençait la guerre scolaire...*, dans *Forum*, 10[e] année, n° 19-20, décembre 1979, pp. 12-17, Bruxelles, S.N.E.C., rue Guimard, 1, 1979.

À propos de la réforme de 1969 et des années suivantes A. DUBOIS, *L'enseignement secondaire rénové*, Bruxelles, 1972.
Sur OVIDE DECROLY, principale figure du monde pédagogique, parmi plusieurs autres ouvrages; R.-L. PLANCKE, *Hommage à Ovide Decroly, Bibliographie de son œuvre*, Bruxelles, 1964.